

Image not found or type unknown



Reprise d'une piscine municipale par dsp

Par **piscine**, le **10/04/2009** à **16:41**

Bonjour,

Je reprends la gérance d'une Piscine Municipale avec snack, j'ai répondu donc à une délégation de Service Public en tant que personne privée.

J'aimerais savoir s'il faut que je crée une entreprise, par rapport à la délégation de service public?

Quel est le statut qui pourrai le plus me convenir pour un etablissement de ce genre